



## COMMUNE DE GOUGENHEIM

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260424-AR20266716311-AR

### AR 2026-67163-11

## Arrêté municipal portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de GOUGENHEIM

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

**Vu** le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

**Considérant** que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, inondation, coulée de boue, chute d'aéronef, risque terroriste ;

**Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

### ARRETE :

**Article 1er** : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de GOUGENHEIM est établi à compter de ce jour.

Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2** : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du BAS-RHIN.

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Copie du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin et à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

**Article 5** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Gougenheim, le 24/04/2026 Le Maire, Laurent KRIEGER

ip

LAURENT KRIEGER  
maire  
5 mai 2026

